

اللجنة الوطنية للبيئة والغابات والمناخ

NATIONAL COMMITTEE FOR ENVIRONMENT FORESTS AND CLIMATE

CNEFC



COSYFOP

الناظمة تحت لواء الكنيسة الكاثوليكية المترفة
محلقى
مجلة بوزارة العمل تحت رقم 30 بتاريخ 04 فبراير 1991

COSYFOP



Date : 01/12/2025

Réf : 25/107

COMMUNIQUÉ NATIONAL

Le Comité National pour l'Environnement, les Forêts et le Climat (COSYFOP), exprimant la voix du mouvement environnemental indépendant en Algérie, dénonce avec la plus grande fermeté la poursuite des opérations de braconnage et des campagnes d'extermination de la faune sauvage sous toutes ses formes, y compris les espèces rares, protégées et menacées d'extinction à travers le territoire national depuis deux décennies et demie. Cette situation expose le règne animal sauvage à un risque d'extinction massive. Tous ces dépassemens se produisent sous les yeux des autorités concernées, en violation flagrante des lois nationales, des traités pertinents ratifiés, ainsi que de l'éthique, des valeurs humaines et des valeurs de la société algérienne qui condamnent la mutilation et la cruauté envers les êtres vivants, ainsi que la chasse aux espèces rares, durant les saisons de reproduction et en période de sécheresse aiguë.

Le Comité condamne également l'état d'impunité juridique dont bénéficient des individus et des groupes impliqués – et qui continuent de l'être – dans des crimes de braconnage, de mutilation et de trafic d'animaux sauvages. Le Comité National (COSYFOP) a observé des cas de lenteur et de négligence à intervenir pour arrêter des équipes pratiquant la chasse durant les saisons de reproduction dans plusieurs régions, notamment à Constantine, Guelma, Bordj Bou Arreridj, Sétif, Tiaret, Skikda, Béjaïa, et d'autres encore, citées ici à titre d'exemples et d'échantillons.

Le Comité dénonce par ailleurs les campagnes de diabolisation et de diffamation visant les dirigeants et militants de la défense de la faune sauvage du Comité (COSYFOP), bénévoles civils, orchestrées par des parties qui tentent délibérément de les exclure de la scène. Ceci constitue une violation claire des engagements de l'État algérien à impliquer toutes les parties prenantes actives et indépendantes, sans considération pour les intérêts privés, les lobbies et les groupes d'influence.

Le Comité condamne en outre la divulgation intentionnelle, par certaines parties, des noms des lanceurs d'alerte (militants du Comité) signalant les crimes de braconnage, dans le but de les exposer au danger et de tenter de les faire taire par ces méthodes qui

violent les lois de l'État algérien et ses engagements en matière de protection des dénonciateurs de la corruption et de ses auteurs.

C'est pourquoi le Comité National pour l'Environnement, les Forêts et le Climat (COSYFOP) exige ce qui suit :

- L'interdiction de la chasse pour une durée d'au moins cinq ans afin de sauver les animaux sauvages du risque d'extinction massive, d'assurer le repos biologique et la réhabilitation environnementale à travers tout le territoire national.
- L'application stricte de la loi sur la chasse, des lois relatives aux espèces rares et des clauses de bien-être animal.
- La création d'un "Numéro Vert" national dédié aux dépassements commis par les personnes riches et influentes qui exploitent leur fortune et leurs proches pour pratiquer le braconnage et échapper aux sanctions.
- L'arrêt des campagnes d'extermination des sangliers à travers le territoire national, car elles sont fondées sur des allégations sans fondement.
- La lutte contre les bandes transfrontalières qui menacent le règne animal sauvage dans les steppes et le Sahara, en défi flagrant aux lois nationales et aux traités internationaux et onusiens relatifs à la protection de la faune sauvage dans les zones arides et semi-arides, et à l'intégrité des écosystèmes de notre pays.

Les mesures de lutte contre le braconnage doivent également inclure : la chasse aux pièges et aux mâchoires répandue dans les champs et les forêts, l'extermination des oiseaux aux filets et aux produits adhésifs (glu), la chasse dans les étangs et les sources d'eau, le vol des œufs d'oiseaux dans leurs nids, la chasse au porc-épic pour le commerce de sa viande, ainsi que la chasse au chardonneret et aux faucons destinée au commerce.

Le Comité appelle également à l'interdiction de la vente de produits toxiques et chimiques dans les commerces à des fins d'extermination d'animaux sauvages.

Sur la base de tout ce qui précède, nous appelons les forces loyales en Algérie à faire preuve de courage pour prendre des mesures visant à sauver les animaux sauvages de notre pays du fléau du braconnage.

La protection de notre faune sauvage est notre responsabilité à tous. Ce communiqué a été élaboré pour informer le public et l'opinion publique.

